

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DU 07 MARS 2002
SALLE DU CONSEIL GENERAL**

Séance extraordinaire

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance, appel
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2001
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Demande de crédit de **Fr. 670'000.00** pour financer les travaux de réfection de la route des Prés
5. Demande de crédit de **Fr. 210'000.00** pour financer la mise sous câble du centre du village
6. Modification du règlement de police du 26 avril 2001, articles 6.6. (Inhumations-finances) et 9.13. (Police des chiens-voies de droit)
7. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

La présidente du conseil général, Madame Jacqueline D'Aloisio, ouvre la séance à 20h00 précise. Le secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général à l'exception de M. Jean-Luc Bonjour, excusé pour cause de maladie.

2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2001

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal et celui-ci ne soulevant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit de Fr. 670'000.00 pour financer les travaux de réfection de la route des Prés

M. Yann Bonjour demande si les 47% de subventions versées par le fonds des routes communales seront attribuées encore longtemps, car il semblait lors de discussions précédentes que ce fonds arrivait à terme.

M. Louis Stauffer répond qu' effectivement M. Willy Schertenleib avait laissé entendre que ce fonds serait vide et qu'il n'y aurait plus de subventions. Il ne semble pas, selon l'office des routes cantonales que ce soit le cas pour le moment, mais il ne se prononce pas pour l'avenir. Le taux de subventions varie selon la situation financière de la commune.

M. Hans Peter Bürgi au nom de la commission financière propose d'adopter la demande de crédit.

M. Marcel Fleury constate le coût important de ces travaux, mais ne les remet pas en cause. Il désire savoir comment les secteurs à rénover ont été déterminés.

M. Louis Stauffer, répond que cette route est en très mauvais état sur 3 km, le goudron s'écaille et le caisson est abîmé à cause de l'infiltration d'eau. Mandaté par la commune, M. Gorgé ingénieur, a analysé cette route par sondage et a déterminé les tronçons à rénover complètement, pour le reste le revêtement bitumeux sera entièrement refait.

M. Marcel Fleury demande s'il n'est pas préférable pour faire des économies, de réparer les tronçons qui nécessitent un assainissement complet et de poser du bitumeux à ces endroits-là puis par la suite de poser par étape du bitumeux au reste de la route, lorsque cela sera nécessaire.

M. Louis Stauffer répond que les travaux d'assainissement de cette route avaient été prévus en 3 ans, mais que finalement à chaque réfection, il faut recommencer les mêmes démarches, (demande de crédit, installation de chantier, etc.) Le coût de la réfection en une seule étape sera finalement moins élevé, que l'offre était intéressante dans l'année de l'Expo.02, car les entrepreneurs ont peu de travail.

M. Marcel Fleury conclut que l'offre est plus favorable si ces travaux sont effectués maintenant et en une seule étape.

M Daniel Juan estime que rénover cette route par étape serait du bricolage.

La parole n'étant plus demandée le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

5. Demande de crédit de Fr. 210'000.00 pour financer la mise sous câble du centre du village

M. Hans Peter Bürgi au nom de la commission financière propose d'adopter le crédit.

M. Yann Bonjour demande quels travaux sont compris dans le devis et si certaines maisons sont déjà raccordées en souterrain.

M. Louis Stauffer répond que les tuyaux sont déjà posés et que les propriétaires devront raccorder leur immeuble en souterrain, la plupart ont cependant profité des travaux du télé-réseau pour faire ce raccordement.

M. Louis Stauffer est surpris d'apprendre que lors de la séance du parti libéral, il a été discuté que les candélabres ne seraient pas compris dans le devis. Il explique que ces soumissions ont été contrôlées par notre ingénieur M. Pasche, en collaboration avec l'entreprise J.-A. Krieg, mandatés par la commune, et qu'effectivement, il faudra ajouter au devis initial l'achat de 14 candélabres.

M. Marcel Fleury demande quel sera le montant supplémentaire à prévoir.

M. Louis Stauffer répond fr. 14'000.-- et, si nécessaire, un crédit supplémentaire sera demandé.

La parole n'étant plus demandée le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Modification du règlement de police du 26 avril 2001, articles 6.6. (Inhumations-finances) et 9.13 (Police des chiens – voies de droit)

M. Marcel Fleury déclare que si les derniers vœux d'une personne sont d'être inhumé dans une commune qui lui est chère et partant du principe que cette personne a certainement été domiciliée dans cette commune et y a payé des impôts, aucune taxe ne devrait être facturée. Il souhaite que le 2^{ème} paragraphe « Il en va de même des personnes qui sans être décédées dans la commune auraient émis le vœu d'y être inhumées. » soit supprimé. Il demande au CC de revoir cette modification.

M. Jean-Pierre Lauener comprend très bien et précise que ces cas ne se produisent pas souvent. Supprimer le 2^{ème} paragraphe de la modification du règlement de police reviendrait à l'ancien règlement. Le troisième paragraphe précise que le CC peut réduire ces finances dans des cas spéciaux et il est clair que si une personne a des attaches profondes à Lignières le CC pourra l'appliquer.

M. Marcel Fleury propose de reporter cet objet à un prochain conseil général.

Mme Catherine Massy s'interroge sur les tarifs appliqués dans les autres communes.

M. J.-Pierre Lauener précise que le montant de cette taxe a été préconisé par le service des communes.

Il s'en suit une discussion pour évaluer les divers travaux à effectuer lors d'une inhumation, ces 600.-- représentent l'ensemble des frais.

M. Hans Peter Bürgi conclut qu'une contribution aux frais d'inhumation est perçue dans toutes les communes du canton de Berne, seules les personnes dans le besoin sont exonérées. Il propose au CG de voter cette modification comme proposée par le CC.

La parole n'étant plus demandée la modification est acceptée par 12 voix pour et 1 voix contre.

7. Divers

M. Patrice Zürcher remarque que dans le règlement général de la commune, il y a un article qui fait mention des démissions du CC, mais qu'il n'y a pas d'article au niveau du CG, il demande si cela sera remis à jour.

M. Jean-Pierre Lauener répond que lors du prochain CG figurera à l'ordre de jour l'adaptation du règlement général de la commune à la nouvelle constitution. Avant d'adopter ce nouveau règlement tous les articles seront repris et il sera discuté de la possibilité de l'élection du CC par le peuple. Il ajoute que d'après le règlement général la nomination du bureau de CG doit se faire au cours d'une séance ordinaire, ce qui n'est pas appliqué à Lignières. Afin de corriger cette anomalie, la nomination du bureau figurera à l'ordre du jour du CG du 25 avril 2002, il y aura également la nomination d'un membre au CC suite à la démission de M. Philippe Geiser.

M. Hans-Peter Bürgi demande si les documents pour la séance du 25 avril 2002 peuvent être envoyés plus vite, afin que les membres du CG disposent de plus de temps pour prendre connaissance du règlement général de commune.

M. Jean-Pierre Lauener répond que le nécessaire sera fait afin que les documents concernant le règlement général de commune parviennent aux membres au plus tard début avril.

Mme Catherine Massy fait remarquer que cet hiver, elle a eu l'impression qu'il y a eu plus de salage sur les routes que d'habitude et en demande la raison. Elle rappelle qu'il y a quelques années il avait été décidé de diminuer le salage.

M. Louis Stauffer répond qu'il y a eu deux mois de grand froid exceptionnel, beaucoup de glace sur les routes et il a également été nécessaire de sabler. Quant au salage, il faut tenir compte de la circulation et la route des Prés doit être salée pour permettre à l'autobus de passer. Il ne pense pas qu'il y a eu plus de sel que les années précédentes.

M. Jean-Pierre Lauener donne les informations suivantes :

- Le téléfilm « L'été de Chloé » tourné dans notre région l'été dernier passera à la télévision suisse romande le 03 avril 2002 à 20h05.
- Un site Internet communal a été créé, il sera visitable dès la semaine prochaine <http://www.lignieres.ch>. La possibilité est offerte aux sociétés d'avoir une page pour la somme de base de fr. 100.--, la maintenance sera prise en charge par la commune.
- Le Groupe Emile Frey, n'est plus intéressé par la reprise du circuit. Divers contacts ont été repris avec quelques clients potentiels et un seul semblerait sérieux. Pour l'instant, c'est l'attente, mais il serait souhaitable d'éviter la mise aux enchères du circuit

M. Marcel Fleury demande au CC si ce dernier à un mandat dans l'une ou l'autre des sept commissions du Parc régional de Chasseral.

M. Jean-Pierre Lauener répond que M. François Cuche du Val-de-Ruz représente au comité les communes neuchâteloises. Au niveau des commissions, libre à chacun de s'inscrire pour être membre. Le CC transmettra à l'association le nom des personnes intéressées comme il l'a déjà fait pour la commission touristique en l'informant de l'intérêt porté par Mme Martine Batut Léchet.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 20h45

La présidente

Le secrétaire

J. D'Aloisio

M. Fleury